



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 19 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Romane BENVENUTI et consorts « Municipalisation de la fondation ABS : quelles raisons et conséquences d'une telle décision ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

les résolutions de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité mette en place de manière effective une plateforme stratégique partenariale regroupant des élu·e·s, des professionnels de terrain et expert·e·s du domaine des addictions afin de co-construire une politique ancrée dans les réalités du secteur »

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité garantisse un financement structurel adéquat des prestations exigées des structures subventionnées oeuvrant dans le bas seuil et la réduction des risques »

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité garantisse, durant toute la phase transitoire et après l'intégration éventuelle de la Fondation ABS au dispositif de la ville: 1) que ne soient prises aucune mesure organisationnelle dégradant les conditions de travail, 2) un processus décisionnel qui intègre l'expertise du personnel d'ABS et 3) la mise en place de mesures urgentes pour réduire la surcharge et les risques psychosociaux des employé·e·s »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-neuf mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :